[illegible] tête devant laquelle il sûrété pudrit, [illegible] seulement une seconde. On [illegible] à installer des chaînes qui, allant d'un côté de la voie à l'autre porteraient [illegible] dans leur milieu les [illegible] boules radieuses. Mais les per[illegible] trouveraient surgirent mécaniques, on se dit que rien ne résisterait vraiment aux efforts que chaque jour des équipes spéciales, derrière, doivent être employées à ramasser les éclats des globes brisés. Le [illegible] le plus sûr, le plus sage, était [illegible] le moins joli : fixer les lampes à des potences appliquées aux murs des maisons. On l'adopta.

Quand l'aurons-nous ?

Le projet de l'éclairage par l'électricité est maintenant fixé dans ses détails. Aussitôt après que le Conseil municipal l'aura approuvé, les travaux d'installation commenceront.

Quand seront-ils terminés ? Voilà une question à laquelle on ne devrait pas répondre et que la plus élémentaire sagesse devrait même empêcher de poser. L'homme propose et les événements disposent de ses propositions selon leur fantaisie humeur. Il se peut très bien qu'une catastrophe nous ramène dix ans à l'éclairage par la chandelle.

En supposant que rien de tel ne se produise, on pense à la direction des Travaux municipaux que l'installation sera terminée vers la fin de mars et que dans la première quinzaine d'avril, le gaz aura vécu dans les rues en question.

C'est un embellissement mais pas une économie

Cela n'ira pas sans de grosses dépenses, bien entendu. S'il en était autrement, nous aurions depuis longtemps et dans toutes les rues l'éclairage électrique. A plusieurs reprises, l'administration municipale songea à réaliser ce progrès. La place de Strasbourg l'y incita de toute sa morne tristesse, mais chaque fois la question argent fit rentrer les rêves dans les cervelles et les projets ébauchés comme la détresse des cartons verts dont personne ne vient secouer la poussière.

L'éclairage à l'électricité dans des conditions satisfaisantes coûte un effet beaucoup plus cher que l'éclairage par le gaz. Les brûleurs avec manchon Auer qui sont employés actuellement à Lille consomment environ 110 litres de gaz à l'heure et occasionnent par bec et par heure une dépense de sept dixièmes de centime. L'électricité revient à quinze centimes.

S'il a été permis d'exaucer le désir des commerçants lillois, c'est qu'une économie est sur le point d'être réalisée dans l'éclairage par le gaz.

Il n'y a certainement pas beaucoup de passants. — Il n'y en a même peut-être pas du tout — qui se sont aperçus que les becs de gaz de la place de Rihour et de la rue Jean-Roisin n'étaient pas les mêmes que ceux des autres rues. Par ce temps froid on préfère s'enfoncer le nez dans ses fourrures — quand on en a — que de lever les yeux vers un ciel dont la netteté étoilée donne la chair de poule. On est donc très excusable de ne pas savoir que tels brûleurs sont d'un système différent de ceux des autres ; qu'ils sont là à l'essai ; qu'ils donnent une lumière très intense, ne consomment que 90 litres de gaz au lieu de 110 et ne coûtent que six dixièmes de centimes.

C'est pourtant de cette innovation que le conseil municipal sera appelé à approuver dans sa prochaine séance et qui permettra une économie de 40.000 francs que découlera l'installation de l'éclairage électrique dans les rues Neuve, de Béthune, de Paris, du Sec-Arembault et Esquermoise, ainsi que l'amélioration de l'éclairage au gaz dans les autres rues.

Les transformations d'une ville se font dans le silence

Le nouveau mode d'éclairage est certainement une grosse transformation, un grand pas vers l'embellissement et la sécurité de la ville.

Si la manie du jour était à l'éahissement, on pourrait en manifester en voyant de quelle façon relativement tranquille et silencieuse cette transformation s'opère.

L'installation à Lille, il y a bien longtemps, de l'éclairage par le gaz, prouve que cette tranquillité n'est pas particulière à l'électricité. Au dire de personnes qui en furent témoins, le gaz fut accueilli avec plaisir, mais sans bruit. On s'y habitua tout doucement, non sans quelque hésitation même et on ne s'aperçu réellement que lorsqu'il eut fait ses preuves.

Et pourtant le gaz répondait, au point de vue de l'éclairage, à des besoins autrement impérieux que l'électricité de nos jours. Les rues étaient alors éclairées par des lampes à huile. Des lanternes, fermaient ces lumignons qu'une corde-telle commandait et que le bâton de l'allumage et à l'éteignage devait tirer pour faire descendre la lumière à sa hauteur. Le travail était assez long et il se compliquait de l'entretien des lampes qu'il fallait remplir d'huile, nettoyer, émécher, etc... Les pauvres lanternes, malgré leur bonne volonté et tous les soins dont on les entourait, ne donnaient naturellement qu'une lueur bien modeste. Les rues ne gagnaient pas beaucoup en clarté aux veilleuses dont des mains pieuses et patientes entretenaient la vie vacillante au pied des niches nombreuses où saints ou saintes se tenaient alors rigides et colorés.

Si les malfaiteurs étaient moins nombreux que maintenant, ce qui est assez douteux, les passants avaient au moins à craindre, comme on l'a vu, les canaux où ils oseraient en croyant pénétrer dans leur logis !

En bien ! ces gens ne poussèrent pas de grands cris d'admiration quand on leur offrit le moyen de ne plus commettre des erreurs de ce genre — précisément parce que cette transformation se fit tellement rue à rue, comme se fait aujourd'hui le remplacement du gaz par l'éclairage électrique.

ANDRE DELVALLEE.

EN PENSYLVANIE

Terrible explosion

DANS UN CINÉMATOGRAPHE

75 morts. 100 blessés

Boyertow (Pensylvanie), 14 janvier.

Au cours d'une représentation cinématographique, une explosion s'est produite. Il y a 70 ou 75 victimes, pour la plupart des femmes et des enfants.

Quand l'explosion s'est produite, les spectateurs, affolés, se sont précipités vers toutes les issues ; ils ont même escaladé la scène.

Pendant qu'aux portes, malgré les hommes qui tentaient d'arrêter la panique, mais dont les vivos étaient couverts par les hurlements des victimes, femmes et enfants s'écrasaient, se piétinaient, et finissaient par faire des cadavres enchevêtrés une infranchissable barrière, sur la scène se passait un autre drame.

En escaladant la rampe, les fuyards en avaient renversé les lampes ; ils provoquèrent, ainsi l'embrasement du plancher et des décors. En vain, les acteurs s'efforcèrent-ils de ramener le calme, les assaillants, fous de terreur, se précipitèrent, qui dans les coulisses enflammées ou remplies d'une fumée épaisse, qui dans la salle qu'ils voulaient de quitter et que la flamme gagnait sans qu'il s'y trouvât encore une issue par où s'échapper.

Les spectateurs des galeries avaient, eux aussi, tenté de fuir ; ils s'étaient heurtés, en arrivant au bas des escaliers, aux grappes de cadavres des spectateurs du parterre et de l'orchestre.

Affolés à leur tour, ils remontèrent et se jetèrent par les fenêtres qui donnaient sur la rue, se brisant les membres dans leur chute. Quelques spectateurs du parterre firent de même, après avoir franchi le mur de morts et de mourants.

Il y a, en outre des morts, une centaine de blessés, pour la plupart mortellement. Plusieurs même sont morts pendant leur transport à l'hôpital.

Du dehors, on a pu voir des femmes, essayant de sortir, lever désespérément les bras au ciel, puis retomber dans les flammes.

Au milieu de la panique, accrue par les explosions successives des lampes, une partie du plancher s'est écroulée et un certain nombre de malheureux ont été précipités dans le sous-sol.

Cinq minutes après l'explosion, le bâtiment était transformé en une véritable fournaise.

Explosion de lyddite

DEUX OUVRIERS TUÉS

Longwy (Meurthe-et-Moselle), 14 janvier

Un déplorable accident est survenu, vers six heures et demie du matin, à l'usine de la société des Forges et Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin. Par suite de circonstances encore inexplicables, une explosion de lyddite s'est produite. Deux ouvriers brûleurs de fonte ont été tués. L'un d'eux a eu le corps fortement déchiqueté et des débris de son cadavre ont été projetés à plusieurs mètres du lieu de l'explosion. L'autre, atteint par des éclats de fonte a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il est mort quelques instants après. L'identité de ces ouvriers n'a pu encore être établie.

EN PLEIN ROMAN

Le Secret de l'Alchimiste

LE PLI MYSTÉRIEUX SERA-T-IL SAISI ?

La femme et l'avocat de Lemoine sont à Londres. Que contient la fameuse enveloppe? — L'usine d'Arras. — Moine et Lemoine.

Paris, 14 janvier 1908.

Pour arriver à démêler ce qu'il y a au fond de cette extraordinaire aventure, il faut, dirait ouvrir le pli, faire l'expérience et sonder les reins. On ouvrira le pli, et on fera les expériences. Quant à sonder les reins, c'est affaire aux confesseurs.

Parlons d'abord du pli.

Le secret sous scellé

Mme Lemoine est actuellement à Londres. Elle fait avec Me Dazet des démarches pour obtenir que l'enveloppe mystérieuse ne soit pas ouverte. Ces démarches aboutiront-elles ? M. Le Poittevin ne le croit pas. Il estime avoir le droit de faire saisir ce qui constitue le corps du délit. Ce pli a été déposé à la banque par M. Wernher ; seul, il a qualité pour s'opposer à sa remise aux autorités judiciaires.

La formule magique

Que contient ce pli ? On dit que M. Wernher le sait. La formule lui a été lue avant que le pli ne fût scellé. Mais il n'est pas chimiste, il n'y a rien compris.

Il ne serait pas la seule personne qui en sache le contenu. Lemoine aurait en substance formulé ainsi son procédé :

« Vous prendre du charbon de sucre, vous le placer dans un creuset, que vous porterez à une température suffisante, et vous obtenez des diamants. »

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Avec cette formule, Lemoine a-t-il obtenu des diamants ? comme le disent et le croient MM. Gravereaux et Jackson.

Il en a montré.

D'où venaient-ils ?

Cétaient, dit-on, des diamants bruts qu'il avait pu se procurer au Cap, et qu'il avait introduits dans ses creusets par superchérie.

On raconte d'autre part, que, dans son entourage direct, des personnes étaient employées à recueillir, dans Paris, des diamants bruts. Étaient-ils destinés à cet usage ?

La démolition inopinée du laboratoire de la rue Lecourbe et des appareils, à la veille du procès, paraît terriblement suspecte. On incline à croire qu'on a voulu rendre impossibles les investigations des experts...

M. Wernher et l'enveloppe

Le correspondant Londonien du « Journal » prétend avoir rencontré Sir Julius Wernher qui lui a déclaré qu'il n'avait quitté Paris que pour rentrer chez lui et qu'il n'avait nullement l'intention de se faire remettre l'enveloppe dans laquelle s'en associé Lemoine prétend avoir enfermé son secret.

Dans la soirée, Me Dazet a télégraphié à Me Labori pour l'aviser qu'il a chargé le solicitor Morris de faire des démarches auprès de la « Union of London and Smith Bank » afin que l'enveloppe en question ne soit remise à qui que ce soit sans l'autorisation de Lemoine.

L'« usine » d'Arras

C'est dans une petite maison, située au bord de l'eau, à Arras, près d'Argelca, que Lemoine s'était établi.

Aucune installation n'a jamais été faite dans cette usine pour la fabrication du diamant. Cependant, Lemoine avait engagé un ingénieur, M. Bernard, et l'avait mis au courant de sa découverte et de ses projets de construction d'un four électrique.

En attendant, l'usine fut aménagée pour produire la force et la lumière électriques sur la ligne tramway jusqu'à Londres et qu'elle va éclairer incessamment.

Une société anonyme fut substituée à Lemoine, sous le titre de Société pyrénéenne d'électricité.

Elle a pour administrateurs statutaires Lemoine et MM. Perey, Jackson, de Londres, et Louis Dazet, ancien avoué de Tarbes, le frère de l'un des avocats du prévenu.

La nouvelle usine hydro-électrique est en construction à Bun, près d'Arras. Lemoine venait fréquemment dans les Hautes-Pyrénées.

Moine et Lemoine

Lemoine associa, à diverses reprises, des gens à sa fortune, et plusieurs n'ont pas eu à s'en féliciter.

Un habitant de Neuilly, M. Siegman, réfugié américain, a versé bénévolement 50.000 fr. à un nommé Moine, inspecteur d'un grand magasin qui était venu installer chez lui un mobilier. Moine se prétendait frustré par Lemoine et lui avait intenté un procès qu'il n'avait pas les moyens de soutenir. M. Seigmann consentit à aider M. Moine, à la condition de partager les bénéfices futurs qui pourraient revenir à celui-ci dans la fabrication du diamant. Puis, à leur tour, M. Siegmann et Moine se brouillèrent. Sur la plainte du premier, l'autre fut même, à certain moment, arrêté...

Chez M. Moine

M. Moine habite 30, rue Sarrette et est père d'une jeune fille de dix-sept ans. En son absence, nous avons été reçu par sa femme :

— Au fait, nous déclara celle-ci, je puis bien vous dire ce qu'il en est. Je suis au courant de tout et je partage absolument la façon de penser de mon mari.

Notre interlocutrice ajouta :

— Mon mari, âgé de quarante-cinq ans, a appartenu pendant vingt ans, en qualité d'inspecteur à une grande maison de nouveautés de la rive gauche.

« C'est en 1901 qu'il fit la connaissance de M. Lemoine, dont il ne tarda pas à devenir l'ami et l'associé. L'ingénieur avait fait part à mon mari de sa merveilleuse découverte devant lui il s'était livré à des expériences absolument confiantes. M. Moine avait accepté les 1?5 les propositions d'association que M. Lemoine lui avait faites.

« Nos deux familles se tâtèrent pas à sympathiser et fréquemment Mme Lemoine nous invitait dans ses somptueux appartements de la rue Pigalle. De leur côté, l'ingénieur et sa femme nous rendaient parfois visite.

« En s'associant avec l'inventeur de diamant artificiel, mon mari mettait la main à la pâte et travaillait à l'usine. Il y a, M. Lemoine avait mentionné à mon mari que, à l'usine, il recevait visite à plusieurs reprises des personnes de haute condition qui lui assuraient les fonds nécessaires à l'installation du laboratoire de la rue Lecourbe.

« Lemoine ne fit jamais la moindre difficulté pour se livrer à des expériences en présence de toutes les personnes que mon mari lui montrait. Chaque fois les assistants se convainquaient davantage de l'authenticité de la découverte.

Toujours convaincus !...

Mme Moine reprit :

— Longtemps durant de M. Lemoine n'a pas changé, vous l'avez vu, l'opinion que MM. Jackson et Gravereaux se sont formée. Elle n'a pas ébranlé non plus la conviction de mon mari.

« C'est mal connaître M. Lemoine que de croire qu'il communiquera, bénévolement son secret.

« Ses expériences, il les fera lui-même quand on le laissera sortir de prison, et nous n'avons pas le moindre doute sur leur résultat.

« Mais la plainte déposée par M. Seigmann contre votre mari, questionnons-nous. Quelles sont donc, madame, les circonstances qui l'ont provoquée ?

— Mon mari, vous le savez, reprend Mme Moine, faisait, pour son associé, la plus active des propagandes. Il voulait faire partager à celui-ci le *moins* sa conviction dans la réussite de la méthode de M. Lemoine. C'est ainsi qu'il en vint à entretenir M. Seigmann de la fabrication artificielle du diamant.

« Le richissime Américain ne demanda même pas à assister aux expériences, mais à connaître personnellement l'inventeur. Il lui suffisait d'être l'ami de M. Moine, son associé, en la parole de qui il avait foi. Il ne refusait pas de s'intéresser pécuniairement au succès de l'entreprise, mais il entendait que ce fût en toute intimité, par l'intermédiaire de mon mari.

« Ceci se passait au commencement de l'été dernier. Mon mari éprouvait alors des ennuis d'un caractère spécial. Il savait qu'un désaccord était survenu entre M. Lemoine et M. Wernher. Il avait appris, en outre, que l'ingénieur, après s'être brouillé avec le puissant gouverneur de la De Beers, était devenu l'ami de son rival, M. Jackson.

« M. Lemoine voyageait souvent sans en rendre compte à mon mari. Il allait en Angleterre et dans les Hautes-Pyrénées. Quel pouvait bien être le but de ses déplacements ? N'étaient-ce au mépris des engagements qu'il avait signés avec mon mari, pour se livrer à la fabrication et à la vente clandestine du diamant ?

Deux amis

« M. Moine était en relations d'amitié telles avec M. Seigmann qu'il pouvait lui faire part de ses appréhensions. L'Américain les trouva non dénuées de fondement.

« — Prévoyant, en effet, que vous surveillez ses gestes, lui dit-il. Les voyages sont très coûteux, et nous faut de l'argent, je vous en prêterai 50.000 francs.

« C'est en juillet. Le jour même où M. Seigmann remit à mon mari la lettre de prêt remboursable un an après, il invita prochain par contrat, un chèque de 50.000 francs. Le lendemain, il donna dans son appartement de Neuilly un magnifique déjeuner auquel son fille et moi fûmes spécialement invitées.

« La réunion dura jusqu'à six heures et fut empreinte de la plus grande amabilité.

« Mon mari n'a pas été notre étonnement dans les premiers jours de décembre, d'apprendre que M. Seigmann avait, au sujet de ce prêt, déposé une plainte contre M. Moine ? Convoqué au palais par M. le juge Le Poittevin, mon mari fut retenu quelques jours prisonnier. On vint même le faire des perquisitions.

« M. Moine ne fournir toutes les explications que je viens de vous donner moi-même. Sa bonne foi éclata enfin aux yeux du juge qui le remit en liberté.

« C'est en juillet 1908 que les 50.000 fr. de M. Seigmann doivent être remboursés. Mon mari aura faire honneur à sa signature, croyez-le.

Et Mme Lemoine termine ainsi :

— Quel sort, mais étonnant pour quelqu'un qui a un tout pareil de la part de cet Américain !

Pas de Croix pour Mme Tinayre

Ainsi décide le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur

Paris, 14 janvier.

On connaissait l'aventure de Mme Marcelle Tinayre. Depuis hier, un épilogue, d'ailleurs généralement prévu, en est la conclusion : le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur a refusé de saluer la proposition dont Mme Tinayre avait fait l'objet de la part du ministre de l'Instruction publique. Mme Tinayre ne sera pas décorée.

Elle avait bien failli l'être pourtant. Comme plusieurs de ses ouvrages lui avaient valu l'estime des lettrés et les suffrages du grand public, elle pensa pouvoir faire acte de candidature et accueillir volontiers les appuis qu'on lui prêtait. Bien lui en prit tout d'abord. M. Briand, alors ministre de l'Instruction publique, crut, en effet, combler ses vœux en l'inscrivant sur la liste fameuse qui doit être soumise au Conseil de l'Ordre. Et le trait, très fondé, se répandit alors que Mme Tinayre allait être décorée.

Mme Tinayre qui, semble-t-il, devait être quelque peu renseignée là-dessus, parut néanmoins surprise ; elle donna cours à sa verve en une lettre au *Temps*, où on relevait des opinions hasardeuses, prématurées en tous cas ; Mme Tinayre paraissait, en substance, n'attacher qu'assez peu de prix à la croix ; elle se défendait aussi, sans doute avec un aimable engouement, contre l'obligation de porter un ruban qui allait « la faire remarquer ou la faire confondre avec une cantinière. »

Ce n'étonnent probablement que deux d'esprit, maladroits, à coup sur. Estimant qu'il ne convenait pas d'accorder à une femme de lettres la distinction enviée dont elle faisait à l'avance si peu de cas, le Conseil de l'Ordre a, d'un trait rigoureux, frôlé le nom infortuné de l'auteur de la *Maison du Péché*.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

— Le Président de la République offrira au jourd'hui, à Rambouillet, une réception à l'honneur des autorités de la ville et des officiers de garnison. Avant la chasse, un déjeuner réunira au château, les invités du Président.

— Rue Tranchet, un tramway a tamponné un fourgon de pompiers contenant 13 hommes, qui ont été précipités à terre et dont 4 ont été légèrement blessés.

— A la suite d'une discussion, une marchande de vins, 39, rue Montmartre, a tiré un coup de revolver sur son mari. Il l'a atteint à la gorge. L'état du blessé, soigné chez lui, est assez grave.

— L'instruction de la plainte déposée par M. Wernher contre Lemoine va subir un nouveau délai et ne sera pas reprise avant jeudi prochain. Le juge va chercher, par un moyen juridique, de saisir l'enveloppe qui doit, à son avis, contenir tout le secret.

FRANCE

— Une épidémie de variole notre à Calais à l'hospice de Brest. Il y a déjà eu deux cas dont un suivi de mort. L'hospice est consigné au public. Des mesures sévères vont être prises pour enrayer le fléau.

— Les cavaliers du 7e dragons, à Versailles, pensa, ainsi que nous l'avons dit, à la suite des événements qui se sont produits à l'occasion des permissions du jour de l'an, ont été consignés. Leur la garnisons de Louvetie, Vienne, Saint-Omer, Solan et Dinan.

— Chez les mineurs de la Loire, on considère comme avéré, tout danger de grève. Le comité des Houilleres de France et le comité fédéral des ouvriers, ont échangé des signatures sur la base des propositions présentées par M. Viviani.

— A Monte-Carlo, la source en revision des Goots a été rejeté. L'ordonnance les condamnant aux frais et aux dépens, leur a été lue ce matin dans la prison.

ETRANGER

— La police d'Odessa a arrêté vingt personnes accusées d'un complot ayant pour but de faire sauter le demeure du général Kaulbers, gouverneur général, et le bureau de la gendarmerie.

— Une bande de persans armés a attaqué la garde russe à la frontière persane. Une collision sanglante s'est produite ; la bande a battu en retraite, abandonnant de nombreux tués.

LE FROID

A MOUCHIN

Une femme morte de congestion

Un rentier de la localité, M. Eugène Lejoin, réintégrant le domicile après avoir quitté faire sa partie de cartes au cabaret voisin, a trouvé sa femme sur le carrelage de la cuisine de son habitation. M. Lejoin, prévenu, pressa aussitôt de son épouse, mais tous les soins qu'on lui donna furent inutiles. La pauvre femme avait succombé à une congestion causée par le froid.

LA RÉGION

A MONTAY

Un ouvrier broyé par une transmission

A Montay, près le Cateau, un affreux malheur est arrivé lundi, vers 1 heure ½ à l'usine des phosphates de M. Jacquemart, à Montay. M. Victor Hautecœur, âgé de 37 ans, père de trois enfants, né à Forest, mais habitant Montay, conducteur d'une machine mue par un moteur à gaz, a été pris, l'on ne sait comment, dans l'arbre de transmission et est retombé tué. L'un de ses frères qui travaillait à l'étage au-dessous, ayant entendu le bruit du corps retombant sur le plancher, se précipita vers l'endroit d'où venait le bruit et y a retrouvé son frère tué, les deux bras de l'infortuné étaient détachés du tronc ainsi qu'une jambe. L'une des mains était restée collée à l'arbre de transmission. Le corps était complètement broyé. Hautecœur était très estimé de son patron et très aimé des ouvriers de toute l'usine. Sa femme est sur le point de mettre au monde son quatrième enfant. Hautecœur travaillait depuis longtemps avec quatre de ses frères chez M. Jacquemart.

A VILLERS-AU-BOIS

La tentative de cambriolage

AU CHATEAU DE M. DUBRON

Nous avons dit hier que l'on connaissait les auteurs de la tentative de cambriolage commise chez M. Dubron, à Villers-au-Bois.

Nous pouvons dire aujourd'hui que ces individus n'étaient pas ivres, contrairement à ce qu'ils ont déclaré, et que, s'ils le voulaient, ils fournirent très bien se souvenir de ce qu'ils ont fait dans la nuit de mercredi après leur sortie du presbytère de Villers-au-Bois où ils avaient passé environ une heure.

Le curé n'a d'ailleurs pas remarqué, ainsi que nous le disions hier, le prétendu état d'ivresse des deux malfaiteurs.

Ajoutons que Me Dubron, son jardinier et son domestique ont fait preuve de beaucoup de sangfroid lors de la nocturne visite qu'ils ont reçue, car ils étaient armés tous trois, et les deux mineurs auraient passé un fort vilain quart d'heure, si les habitants du château avaient fait usage de leurs armes.

Le domestique Poullie a été blessé plus gravement que l'on ne pensait. M. le docteur A. Gerbes, de Mont-St-Eloy, qui l'a soigné, a relevé les blessures suivantes : contusions avec ecchymoses profondes siégeant au niveau de la tête, de l'humérus gauche et de la face externe du bras gauche.

Ces contusions ont été faites avec un instrument contondant d'un volume assez considérable et capable de fracturer les os, si le choc avait été plus violent.

Le docteur a en outre relevé des égratignures sur le côté droit de la face et en arrière de l'oreille, et des contusions au niveau de la région temporale gauche à l'endroit où l'os temporal est le plus vulnérable et le plus exposé à se fracturer.

Ces blessures qui auraient pu être très graves, ne paraissent pas inquiétantes pour le moment, mais il se pourrait que les contusions du biceps entraînassent par la suite pour M. Poullie une atrophie de ce muscle.

Disons en terminant que les deux cambrioleurs ne sont pas très bien notés.

A BOULOGNE

Henry Farman, l'illustre aviateur

EST BOULONNAIS

Nous avons annoncé hier que le prix Deutsch, d'une valeur de 50.000 francs, attribué au premier aviateur qui bouclerait un circuit plané de 1000 mètres, avait été remporté par M. Henry Farman.

Le désormais célèbre aviateur, dont le nom va retentir dans le monde entier, est pour ainsi dire un Boulonnais. Venu très jeune à Boulogne, il y resta jusqu'à l'âge adulte avec ses deux frères Dick et Maurice qui ont, avec lui, conservé dans cette ville de précieuses sympathies. On se rappelle encore trop bien les éclatants succès sportifs dans le cyclisme et l'automobilisme des frères Henry et Maurice Farman, pour que nous ayons besoin de les rebattre à nouveau.

Bornons-nous donc à féliciter chaleureusement le triomphateur d'hier et à lui souhaiter bonne chance dans la combinaison de ses essais si concluants.

PETITE JEANNE

PAR HENRI SÉBILLE

La Roussotte, hermétiquement voilée, était [illegible] droit à la chambre où le beau Gaston partait sa risée.

La lumière de chambre était restée à la grille en sentinelle.

Mélie et Dégène avaient repris leur causerie.

Puis, renvoyé à son tour par la Roussotte, le beau Gaston était venu s'attabler avec [illegible] qui [illegible] le portefeuille que lui [illegible] la Roussotte, et, enchanté de lui, [illegible] de son goût et hardiesse de ne compte [illegible] qui avait payé l'addition.

Mais il avait pas tardé à se lever en faisant signe à Dégène qui était allée écouter à la porte de la chambre et c'était elle que la Roussotte avait entendue.

Et tout à coup, elle avait dû s'enfoncer un coup dans la bouche pour s'empêcher [illegible] de colère.

Et, [illegible] la Roussotte refaire le tableau de l'existence des deux Jeanne dans [illegible] de la rue du Chemin d'Asile.

Et, [illegible] qui parlait était un bête, la Jeanne [illegible] Paris, la fille du millionnaire.

L'instant d'après, comme le beau Gaston se précipitait, titubant, à l'appel de la Roussotte, Loyselier l'avait suivi...

Mélie avait arrêté son ancien et elle n'avait eu qu'à lui souffler à l'oreille :

— C'est bien elle, la fille de Dubourt, et l'autre, c'est ma fille, à moi, la Jeannette !

Ils étaient regardés, et de ce regard de plan avait jailli.

— La mine d'or ! avait grondé Dégène.

Pas au sol pour la Roussotte, la mère elle-même s'était abstenue.

La mine d'or ! la belle affaire faite douze ans auparavant...

Mêlée cette réflexion, effroyable d'inconscience et de cynisme :

— Elle revient nous chercher, la belle affaire. Il y a un bon Dieu, Dégène ! Il y a un bon Dieu !

Et, la Roussotte sortant de la chambre, elle s'était jetée sur sa fille en rappelant à Loyselier la tâche qui lui incombait.

Dégène, docile, avait pénétré dans la chambre de Germaine.

Le beau Gaston, abruti par l'ivresse qui stupéfiait son cerveau, essayait de réveiller la pauvre enfant.

Soudain, il se sentit enlevé par le peau du cou et jeté dans un coin comme un paquet.

C'était Loyselier qui exécutait ce que lui avait commandé Mélie.

Subitement dégrisé, le beau Gaston se releva et voulut sauter sur son ex-complice.

D'un coup de tête, Loyselier l'envoya rouler à terre, et, lui tombant dessus à coups de poing et à coups de pied :

— Si tu bouges encore, je te crève !

En même temps un bruit de voix éclatait dans la pièce voisine.

Mélie et sa fille étaient aux prises.

La Roussotte avait résondu de haut à cette ignoble nègre qui la tenait, lui donnant son nom d'autrefois : la Jeannette, et semblait vouloir se mêler de ce qui ne la regardait pas.

— Laissez-moi, Vous ! Je ne vous connais pas !

— Ça je m'y attendais ! Tu es trop bien fraquée pour reconnaître ta mère... Ça a beau t'épater, c'est comme ça... je suis ta vraie mère, Amélie Roubique, de la rue du Champ-d'Asile ! Et pas la peine de faire l'ignorante ; je t'ai entendue tout à l'heure rappeler ça à Jeanne ! Ah ! tu en fais de belles ! Tu prouveriais d'être une belle teigne, tu as tenu !

Et ils dessous, les injures, les épithètes ordurières étaient parties toutes seules.

— Ah saleté ! ah ! routure ! Et c'est moi qui si élevé ça !

Finalement, la Roussotte lui répondant sur le même ton et dans la même langue, elle avait sauté sur l'ingrate pour lui administrer une raclée...

Mais la petite ne se laissait pas faire facilement et rendait coup pour coup, injure pour injure.

Le combat menaçait de s'éterniser.

Loyselier intervint : il avait, après l'avoir assommé, enfermé le beau Gaston dans le cabinet de toilette.

Il empoigna la Roussotte, l'enleva comme une plume

— De quoi ! On résiste à maman !

Et, l'ayant magistralement gifflée, il la posa à terre, mais pour la chasser devant lui, à coups de pied, vers le cabinet et l'y enfermer avec le beau Gaston.

— Va rejoindre ton associé, tu es bien digne de l'entendre avec lui ; nous, on va vous laisser.

Mélie s'était approchée du lit, elle parlait à Germaine :

— Eh bien ! mon pauvre trésor, il était temps qu'on vienne à votre secours !

Germaine ne répondait pas.

— Allons, bon ! Elle est encore évanouie, cette petite !

Elle essaya vainement de la faire revenir et fut par s'apercevoir de la vraie cause du mutisme de la pauvre victime :

— Ah ! la rosse de Jeannette : elle lui aura fait boire quelque chose pour l'endormir !

Dégène opina :

— Il n'y a qu'à attendre qu'elle se réveille... Viens par là causer un peu... Il s'agit de régler cette affaire-là proprement et tout de suite.

Ils retournèrent dans l'autre pièce, où ils pouvaient échanger leurs idées sans être entendus de leurs deux prisonniers.

— Voyons ! dit Dégène, qu'est-ce qu'on va faire maintenant ?

— Ce qu'on va faire ! exclama Mélie, mais notre fortune, tiens ! La mine d'or est à nous, faut s'en servir.

Et elle dit son plan :

— Dès que la petite se réveillera, nous nous présentons à elle comme des sauveurs qui ont appris le crime qu'on préparait contre elle et qui sont venus pour la tirer des griffes des bandits aux mains desquels elle était.

Elle nous demandera de la ramener chez elle. Nous acceptons...

— Ah ! non ! Une supposition qu'elle nous reconnaisse pour avoir aidé à l'enlèvement, elle nous ferait pincer !

— Attends donc ! nous accepterons sans accepter. Nous l'emmènerons d'ici, où je ne suis pas tranquille du tout. Il y a comme ça des maisons où l'on a la guigne, et nous avons déjà trouvé une fois dans cette malheureuse petite Jeanne, les deux misérables résistent, nous sautons dessus, et comme ils se rebiffent... on se sera défendu, quoi !

— Nous sommes en droit de légitime défense !

— Tu l'as dit !

Loyselier parut acquiescer :

— Oui. Mais... tu oublies que c'est la fille qui est la avec Dégène !

— Ma fille ! ma fille, cette routure qui renie sa mère ? Mais si tu n'étais pas venu me l'arracher, je l'étranglais à moi toute seule !... Occupe pas de ça, on se regarde que moi ! Ne pense qu'à l'affaire, la fortune, la mine d'or...

Être riche, Dégène ! Être riche ! Pouvoir se payer tout ce qu'on veut, se retirer à la campagne et dans une maison à soi, avoir des volets verts et une boule dans laquelle on peut se mirer sur toutes les faces ; bouffer des bonnes choses, boire des liqueurs du grand monde, fumer des ribiches qui sentent bon, et tirer la langue à la police ! Ah ! Dégène ! Comme on serait heureux, pensa donc !

— Oui... oui... oui...

Un soupir partit de la chambre.

— Voilà le moment, Dégène, ce-tu prêt ?

— A tout !

Ils coururent au lit.

Germaine s'était assise, et regardait ébrieusement autour d'elle.

Elle les vit venir.

Elle reconnut sans doute Loyselier pour un de ceux qui l'avaient enlevée, elle poussa un cri de terreur :

— Oh ! laissez-moi ! laissez-moi !

Elle se jeta à bas du lit, cherchant par où s'enfuir.

Mélie se précipita et la prit dans ses bras :

— Voyons ! voyons ! ma belle, mon pauvre agneau ! Vous confondez nous sommes mes amis, nous ! On ne vous veut que du bien ; on vient vous délivrer ! N'ayez pas peur, voyons !

(*A suivre*).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAÎCHEUR

98, Rue Nationale, Lill

[illegible]